

**Assemblée générale**

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale

3 mars 2011

Français

Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 24^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 15 décembre 2010, à 15 heures

Président : M. Rosenthal (Guatemala)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaire :* M^{me} McLurg

Sommaire

Point 128 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-69490X (F)

**Merci de recycler**

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 128 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 (suite) (A/65/560 et Corr.1 et A/65/611)

1. **M. Melrose** (États-Unis d'Amérique) félicite le Secrétaire général et le personnel du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité d'avoir présenté en temps voulu, en y incluant des renseignements détaillés, le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/65/560 et Corr.1). Il incombe aux États Membres de doter l'ONU des ressources nécessaires à l'exécution de ses mandats. Cela étant, la Commission doit examiner les hypothèses retenues pour établir l'esquisse budgétaire et estimer les ressources requises pour atteindre les objectifs retenus. Le montant de l'enveloppe budgétaire proposée pour 2012-2013, soit 5,46 milliards de dollars, représente une augmentation de 5,8 % par rapport à l'exercice 2010-2011, compte non tenu des dépenses que pourront entraîner les propositions concernant l'exercice en cours sur lesquelles l'Assemblée générale ne s'est pas encore prononcée. Il est indispensable d'adopter un cadre budgétaire établi de manière responsable, qui puisse être financé par les États Membres, lesquels ont à rendre compte à leurs contribuables. On ne saurait considérer qu'il est normal d'augmenter systématiquement le montant du budget. Le Secrétaire général est donc instamment prié de hiérarchiser les dépenses, de réduire les coûts, de rechercher les gains d'efficacité et de compenser le coût des nouveaux programmes en réduisant ou en éliminant des programmes existants.

2. Il importe de faire preuve d'une plus grande rigueur budgétaire tout au long de l'exercice, ce qui suppose de réduire au minimum le nombre de modifications apportées au budget en cours d'exécution. Il arrive que les rallonges demandées soient justifiées par des imprévus (situations d'urgence ou nouvelles opportunités), mais bien souvent elles auraient pu être prévues au début du cycle budgétaire. Les États Membres doivent s'interroger sur la question de savoir s'il faut reconduire automatiquement les crédits inscrits au budget-programme de l'exercice 2010-2011. L'intervenant se demande à ce propos si le

Secrétariat a passé en revue les hypothèses ayant servi à déterminer le volume des ressources nécessaires pour poursuivre l'exécution des mandats approuvés par l'Assemblée générale.

3. Il semble que l'on n'ait pas suffisamment cherché à rationaliser et hiérarchiser les activités de l'Organisation. L'intervenant voudrait savoir si l'examen article par article des produits des programmes mentionné au paragraphe 18 du rapport a été effectué et s'il a eu une incidence sur le montant total de l'enveloppe proposée. Comme le Comité consultatif, la délégation américaine estime prématuré de conclure qu'il faudra 81 millions de dollars supplémentaires pour financer les activités nouvelles ou élargies en 2012-2013. Il serait intéressant de savoir ce qui a été fait pour compenser le coût des nouveaux programmes en réduisant ou éliminant des programmes moins utiles ou non indispensables.

4. Les États Membres ont tous intérêt à ce que l'ONU s'acquitte de sa mission de manière efficace et au moindre coût. Pour sa part, la délégation américaine œuvrera pour l'adoption d'une esquisse budgétaire qui tout en répondant aux besoins de l'Organisation soit le fruit d'une démarche prudente et responsable.

5. **M^{me} Sánchez Lorenzo** (Cuba) juge inacceptable qu'on ait attendu la dernière semaine de la partie principale de la session pour saisir la Commission des rapports à l'examen.

6. Il est remarquable que l'augmentation des ressources prévues pendant l'exercice 2012-2013 pour financer la coopération internationale et la coopération régionale en faveur du développement soit limitée à 0,7 %, l'une des progressions les plus faibles par rapport à l'exercice en cours. La délégation cubaine note également avec préoccupation qu'il est proposé de maintenir le montant du Compte pour le développement à son niveau actuel, soit 23,7 millions de dollars, chiffre bien inférieur au montant de 200 millions de dollars initialement convenu. Le Secrétariat devrait proposer des moyens d'alimenter ce compte, surtout s'il prévoit de réaliser des économies en améliorant l'efficacité. Pendant la session en cours, l'Assemblée a été informée de différentes initiatives se traduisant par des économies, sans que jamais ait été mentionnée l'insuffisance des fonds virés au Compte. À l'inverse, il est proposé d'augmenter de 240,2 millions de dollars le montant des crédits affectés au financement des missions politiques

spéciales, qui se trouverait ainsi porté à 1 240 200 000 dollars. Cet accroissement représente 81 % de l'ensemble des augmentations prévues par le Secrétaire général dans l'esquisse budgétaire. Il est triste de devoir constater que les activités menées par l'ONU pour faciliter le développement économique et social des pays en développement ont été progressivement sacrifiées.

7. La délégation cubaine appelle l'attention sur la recommandation figurant au paragraphe 5 du rapport du Comité consultatif (A/65/611); comme celui-ci, elle estime que le Secrétaire général doit continuer d'appliquer la procédure de réexamen des produits des programmes, mais cette recommandation semble une façon voilée de relancer le processus controversé de réexamen des mandats dans le but de procéder à des coupes budgétaires. Or on sait qu'au terme de trois années d'intenses délibérations, le réexamen des mandats a abouti à une impasse du fait qu'il s'est révélé impossible de dire quels étaient les programmes plus importants.

8. La délégation cubaine estime comme le Comité consultatif qu'il est prématuré de chiffrer précisément les ressources additionnelles à prévoir pour l'exercice biennal 2012-2013, mais elle se félicite des efforts réalisés par le Secrétaire général pour prévoir les crédits additionnels nécessaires au financement des activités décrites aux paragraphes 9 à 13 de son rapport (A/65/560 et Corr.1). Il semble que le Comité consultatif ait porté toute son attention sur le montant des augmentations sans examiner chaque proposition quant au fond. En définitive, le montant de l'enveloppe budgétaire doit être fonction des sommes nécessaires à l'exécution des mandats approuvés par l'Assemblée générale et les propositions qui la composent doivent être examinées dans leur ensemble.

9. Le processus budgétaire ne doit pas être un moyen de réduire les dépenses ou de faire passer des propositions qui n'ont pas été approuvées par des organes intergouvernementaux. L'intervenante rappelle qu'en application de la résolution 63/266 une estimation préliminaire du coût des projets dont l'Assemblée générale est saisie doit figurer dans l'enveloppe budgétaire. Enfin, elle réaffirme les rôles respectifs qui reviennent à la Cinquième Commission, au Comité du programme et de la coordination et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans le processus budgétaire.

10. **M^{me} Berlanga** (Mexique) considère inacceptable que la Commission ait été saisie aussi tardivement du point à l'examen.

11. Pour faire face aux conséquences de la crise financière internationale, le Mexique a réduit ses dépenses budgétaires et adopté une politique de rigueur qui s'applique à tous ses engagements financiers, tant nationaux qu'internationaux. Il lui paraît donc stupéfiant que l'enveloppe proposée pour 2012-2013 fasse une nouvelle fois apparaître une augmentation sensible des crédits budgétaires considérés comme nécessaires, qui s'élève en l'espèce à 5,8 %, et cela sans tenir compte de l'incidence des décisions que l'Assemblée générale a encore à prendre.

12. Il est regrettable que sur l'augmentation de 297,1 millions de dollars prévue, 240,2 millions de dollars concernent les missions politiques spéciales, dont les besoins ont un caractère imprévisible qui laisse augurer d'autres augmentations. Devant ce constat, la délégation mexicaine est prête à étudier la suggestion faite par le Secrétaire général dans son rapport (A/65/560 et Corr.1), laquelle consiste à inviter l'Assemblée générale à donner son avis quant au maintien de l'application de la procédure d'établissement du budget ordinaire pour l'estimation des dépenses à inclure au titre de ces missions d'abord dans l'esquisse budgétaire, puis dans le budget-programme. Il faut examiner cette question en même temps que d'autres modalités possibles de financement de ces missions, afin d'alléger la charge budgétaire qu'elles représentent pour les États Membres.

13. L'intervenante engage le Secrétariat à poursuivre sa recherche d'économies et de gains d'efficacité et, autant que faire se peut, à financer les besoins imprévus au moyen des crédits existants.

La séance est levée à 15 h 25.